

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX Chez M. GUILBERT, libr., rue Puits-Gaillot, 3.
Chez Mme PHILIPPE née BAUDIER, r. St-Dominique, 7.
A l'imprimerie des Halles de la Grenette.
A Paris, chez M. LAFITTE, rue N.-D.-des-Victoires.

ABONNEMENT Un an. Six mois. Trois mois.
Lyon. 24 fr. 12 fr. 7 fr.
Hors Lyon. . . 30 16 9
Etranger. . . . 40 22 12

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le directeur de la Liberté, rue de la Liberté, 4.—Affranchir.

AVIS.

MM. les Abonnés dont l'abonnement expire en courant, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption. Toute demande, non accompagnée du prix, sera considérée comme non-avenue.

Lyon 27 Décembre 1848.

Le pouvoir nouveau.

On s'étonne, à tort, du retard apporté par la Liberté à se prononcer sur le nouveau ministère, — alors que tous les organes de la presse ont déjà pris parti pour ou contre le pouvoir inauguré d'hier.

On devrait savoir, cependant, que nous ne sommes pas de ceux qui jugent sans entendre, et qui condamnent ou exaltent sans preuves.

Or, que dirions-nous d'hommes dont nous ignorons et les projets et les intentions, — d'hommes dont nous ne connaissons que le passé?... et le passé, hélas! n'est pas pour nous une garantie, — trop souvent, avec la France, nous en avons fait la cruelle expérience.

Mais puisque c'est une des nécessités de la presse de devancer l'opinion publique et le jugement du pays, et de se poser en sybille de l'avenir, disons en toute franchise ce que, à l'heure présente, nous pensons du nouveau pouvoir, — pensons que nous aurions voulu garder secrète au fond du cœur, pour ne pas troubler la joie du peuple par de graves avertissements ou de tristes prédictions.

Reconnaissons d'abord et classons deux catégories d'hommes politiques :

— D'un côté, les hommes de conscience et de loyauté, croyant à une idée, à un système, à un principe ;
— De l'autre, les salimbanques de tous les régimes, les acrobates sans foi ni loi, ceux-là pour qui la bonne cause est celle qui triomphe, et qui suivent, d'un camp à l'autre, la fortune capricieuse.

Loin de nous, nous le disons hautement, — loin de nous la pensée de ranger le président et le ministère dans cette dernière catégorie, et c'est précisément parce que nous les croyons hommes d'honneur, fidèles aux convictions de toute leur vie que nous éprouvons une vague frayeur, en scrutant l'avenir du pays confié à leurs mains.

En effet, — dès le début, à la première séance du conseil, Louis Bonaparte se trouvera en opposition radicale de principes avec tous ses ministres, sauf, peut-être, M. Bixio, et plus loin nous dirons pourquoi.

Louis Bonaparte, on le sait, est le socialiste qui a écrit ces lignes :

Tous les hommes qui se sentent animés de l'amour de leurs semblables réclament pour qu'on rende enfin justice à la classe ouvrière; notre système lui donne tout ce qui relève

la condition de l'homme... il ne tend à rien moins qu'à rendre au bout de quelques années la classe la plus pauvre aujourd'hui, la plus riche de France.

Le but de tout gouvernement habile DOIT ÊTRE d'y tendre par ses efforts !

Or, ce système auquel doit se dévouer tout gouvernement habile, — c'est l'ASSOCIATION et l'ÉGALITÉ DES SALAIRES. Louis Bonaparte en est le partisan convaincu, il le déclare à chaque page de ses écrits, il en est l'apôtre, et l'apôtre mûri par six ans d'études et de captivité. Il croit aux doctrines qu'il a déposées dans son livre, et, une fois au pouvoir, il est naturel de prévoir qu'il voudra tenter la réalisation de ses rêveries de prisonnier.

Et si, comme nous, chacun se dit que cette pensée sera la première pensée du président, chacun aussi doit se demander si ses agents sont en communion d'idées avec lui ?

Voyons donc qui Napoléon a choisi pour l'aider dans sa tâche ?

C'est

— M. Léon Faucher, l'antagoniste absolu de l'association, celui qui n'a pas écrit une ligne, pas prononcé une parole qui ne soient sentences d'excommunication contre les idées résumées dans la formule de solidarité ;

— M. de Falloux, le dénonciateur partial et passionné des ateliers nationaux dont le prisonnier de Ham demande l'établissement sur tout le territoire de la France ;

— M. Bugeaud qui, dans une brochure récente, déclarait que l'association serait la ruine du pays ;

— M. Passy qui, en sa qualité de financier, et M. de Malleville, en vertu de ses états de service dans l'armée de la monarchie, n'admettent que l'association des écus avec les capitaux et des capitaux avec les écus ;

— Enfin, M. Barrot qui, s'il a une foi inébranlable dans l'efficacité des réformes purement politiques, est possédé d'une sainte horreur du progrès social.

Restent donc :

— M. Drouyn de Lhuys qui aura assez à faire d'accorder la propagande démocratique avec les sympathies de son maître pour la Russie ;

— M. de Tracy qui armé d'une flotte contre les négriers anglais, si lord Palmerston ne s'y oppose ;

— M. Rulhières, occupé à défendre son budget de 400 millions contre son collègue de la rue Rivoli ;

— Et M. Bixio que ses croyances phalanstériennes rangent seul du côté du président contre ses ministres.

Que si, de cet antagonisme inévitable et imminent, entre le président et le cabinet, nous passons à la position relative des ministres les uns vis-à-vis des autres, nous sommes amenés à constater une scission bien autrement profonde, une dissidence encore plus anormale et périlleuse.

Durant les luttes parlementaires et autres qui ont abouti à la révolution de Février, MM. Barrot, Faucher et de Tracy ont trouvé dans le camp rival, M. Rulhières toujours, et MM. Passy, de Malleville et Drouyn de Lhuys, chaque fois que les intérêts ou l'ambition de ces derniers les faisait passer

de la gauche au centre, et de l'opposition dans les phalanges ministérielles... Quant à M. Bixio, s'ils l'ont rencontré quelque part, c'est derrière les barricades que cet honorable représentant mit autant de constance à défendre que MM. Bugeaud et Rulhières purent mettre de tenacité à les attaquer... Est-il besoin de dire sous quelle bannière chevaleresque servait M. le vicomte de Falloux ?

Cette reconnaissance opérée dans les positions politiques des divers corps en présence, passons aux détails.

Qui l'emportera ?

— De M. Barrot défendant l'Université ou de M. Falloux l'attaquant ;

— De M. de Tracy, le philanthrope et l'abolitionniste, ou de M. Rulhières, l'homme du sabre et de l'ultima ratio ;

— De M. Passy, l'apologiste de la féodalité financière, ou de M. de Malleville, le contempteur de la corruption et des tripotages de bourse ;

— De M. Bugeaud, le protectionniste ou de M. Faucher, le libre-échangiste ?...

Nous avons regret de le dire, mais, en admettant pour base de notre appréciation, la loyauté de conscience et la conviction de croyance chez les hommes du pouvoir nouveau, nous arrivons fatalement, on le voit, à un antagonisme qui ne peut cesser que par la retraite des uns ou des autres.

Qui sera vaincu dans la lutte qui se prépare ?

Du président ou de ses agents d'abord, — et ensuite, des divers agents dissidents ?

Là est la question.

Et c'est ce qu'il ne nous est pas donné de prévoir aujourd'hui ; car, outre cette solution, il en est une autre qu'il nous reste à examiner dans un second article et qui, si elle enlève au nouveau pouvoir quelques rayons de l'auréole de loyauté et de franchise dont nous voudrions le doter, rentre cependant trop bien dans les habitudes et les faiblesses du cœur humain pour que nous n'en tenions pas grand compte.

Une variété de terroristes.

Voici en quels termes lord chief justice Doherty prononçait dernièrement à trois complices de O'Brien leur sentence de mort :

« Quant à nous, désireux d'accomplir un devoir pénible, nous devons prononcer sur chacun de vous la terrible sentence de la loi, savoir : que vous, Terence Bellaw M'Marius ; vous, Patrick O'Donoghue, et vous, Thomas Francis Meagher, soyez reconduits à l'endroit d'où vous venez, pour être entraînés de là, sur une claie, au lieu de l'exécution, et que chacun de vous y soit pendu par le cou jusqu'à ce que la mort s'en suive, et qu'après, la tête de chacun de vous soit séparée du tronc, et que le corps de chacun soit ensuite partagé en quatre quartiers, dont on disposera suivant le bon plaisir de Sa Majesté, — et puisse le Dieu tout-puissant vous faire miséricorde ! »

Puis le noble lord a levé les mains au ciel ! C'est vraiment beau comme Jephthé sacrifiant sa fille ! La lecture d'une telle

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

Exposition de la Société des Amis des Arts.

1848-1849.

(Premier article.)

Quelle exposition ! — disent nos grands hommes du feuilleton, en retroussant la pointe de leurs moustaches et en caressant leurs bottes vernies du bout de leur badine à pomme d'or, devant les quelques tableaux épars sur les murs de la grande salle du palais St-Pierre. — Quelle exposition ! — comme c'est mesquin, pitoyable ! « Certes, c'est bien là une « exhibition démocratique et sociale ! — Voilà donc ce que « dévient les arts quand la démagogie triomphe ! » (Textuel.)

Hélas ! en présence d'une opinion aussi bon genre, oserons-nous exprimer la nôtre ? N'allons-nous pas nous compromettre, nous faire passer aux yeux des honnêtes gens pour un monstreux socialiste, un affreux prolétaire, un infâme rouge, un féroce anarchiste ?... Et pourtant nous en aurons le courage, — oui, chers lecteurs, un des rares bienfaits de la République, c'est, à nos yeux, d'avoir porté un coup funeste à l'exposition ; ce qu'elle eût pu faire de mieux, c'eût été de la tuer tout-à-fait.

Nous comprenons parfaitement, du reste, que ceux qui ne voient dans l'art qu'un moyen de jouissance individuelle, qu'une affaire d'adresse et d'imitation, que tous les artistes qui ne font que de l'art pour l'art, comme ils disent (et c'est l'immense majorité), soient en désaccord avec nous.

Pour tous ceux-ci, en effet, l'art ne doit être que la conséquence du luxe, l'amusement, le plaisir ou le caprice de l'opulence privée. Peu importe que les produits soient bons, s'ils

s'écoulent bien ; les meilleurs sont ceux qui flattent le plus les sens par la reproduction fidèle de la matière, les plus goûtés sont ceux qui la reproduisent dans ce qu'elle a de plus honteux.

La majorité des artistes s'est placée dans cette voie. Ils apprécient le mérite d'une œuvre uniquement par sa valeur technique. La logique leur fait considérer le peuple comme trop vil et trop ignorant pour que son jugement soit de quelque poids dans la balance : le vrai juge, c'est le public intelligent, distingué, et comme il faut, qui paie et admire.

Bref, cette école a appliqué aux beaux arts les principes de l'éclectisme philosophique. Elle procède en droite ligne de l'individualisme ; le dévouement est pour elle un vain nom, son mobile, c'est la gloire et les écus : c'est l'école de l'intérêt, l'école du doute et de l'égoïsme.

Nous comprenons que pour elle et son public, rien ne soit matière à horreur comme la démocratie.

L'école à laquelle nous appartenons croit, au contraire, que l'art, comme les produits de toutes les facultés humaines, n'est qu'un moyen pour un but ; c'est la forme d'enseignement la plus sympathique, la plus populaire ; c'est la fonction socialisatrice par excellence. Nous croyons donc qu'avant de considérer les œuvres artistiques dans les procédés de réalisation, on doit les considérer dans le but qu'elles se proposent.

Une œuvre d'art n'existe ainsi pour nous qu'à la condition d'un but moral, car le criterium, la certitude qui doivent guider les hommes dans la pratique des arts, ne diffèrent pas de ceux qui doivent présider à toute autre espèce de pratique ; c'est la morale.

Eh bien ! comprend-on ce que c'est qu'une exposition à notre point de vue ? — Une exposition, c'est une affaire de luxe, brillante quand l'aristocratie de la richesse se passe le plaisir d'orner ses salons, pauvre quand l'agitation de la rue lui fait serrer les cordons de sa bourse. Pour ceux qui croient que l'art, bien loin d'être un objet de luxe, est nécessaire, nécessaire à la vie d'un peuple comme le culte et

la religion, que signifie une réunion d'objets d'art qui tous, ont été faits, non en vue d'exprimer le vrai par le beau en portant au bien, mais uniquement en vue de répondre le mieux possible aux goûts dépravés d'un public oisif ?

L'art véritable ne sera donc pas là. Il sera, comme le dit admirablement la critique de l'Union Nationale, « dont le travail, hâtons-nous de le constater, n'a rien de commun ni pour le fond ni pour la forme, avec la rédaction habituelle de cette feuille, il sera « dans les œuvres destinées à la vie publique ; sa place est dans nos temples, nos palais, nos musées ; son but est de glorifier Dieu et les héros de la patrie, et d'enseigner le peuple, et encore de décorer les édifices qui le reçoivent et de donner par cette décoration plus de splendeur à cet art que les anciens appelaient le premier de tous : l'architecture. »

Hâtons-nous de le dire : nous ne voulons pas l'anéantissement de cette branche de l'art destinée à être le charme de la vie privée. Cette spécialité, qui n'apparaît jamais dans les époques organiques des sociétés, devient pour les sociétés avancées, et deviendra davantage à mesure que le bien-être s'étendra dans les classes déshéritées, une branche importante de la fonction artistique. Mais, outre que cet ordre d'œuvres est infiniment secondaire, il n'a de valeur sociale qu'autant qu'il remplit à son tour un but moral, qu'autant qu'il offre un enseignement plus restreint, mais non moins pur que celui de l'art destiné à la vie publique.

Eh bien ! nous le demandons à tout homme consciencieux en face de notre exposition, n'est-il pas vrai qu'il y a là une somme énorme de talent dépensé en pure perte ? N'est-il pas vrai que la perfection des moyens semble être en raison inverse de la grandeur du but poursuivi ? Non, on ne saurait s'imaginer combien d'efforts, d'habileté, de mérite qui pourrait devenir réel, se consomme dans tous ces tableaux vulgaires, niais, bourgeois, dans ces bamboches de barrières ou de corps-de-garde. On se plaint tous les jours

formule nous inspire pour la royauté et l'aristocratie anglaise une admiration sans bornes ! Voilà des gens qui savent au moins ce que c'est que tuer ; voilà des gens qui savent introduire le sublime et le grandiose dans le langage même de l'abbatior.

Aucune précaution n'est négligée pour parer la mort de toute son horreur et de toute sa sainteté. Le patient meurt avant et après. D'abord, on le traîne sur une claie comme un cadavre, et quand il sera cadavre, on le suppliciera comme un vivant. La mort ordinaire est trop courte, au gré du bon plaisir royal, et relativement au grand crime de ne pas vouloir qu'un peuple meure d'inanition. Elle commencera avant que l'âme du criminel ne s'envole, et puis elle reviendra encore sur ses pas pour refroidir les chairs trop peu meurtries par la corde. — C'est la part de la justice. Il faut bien ensuite que la royauté ait la sienne. Eh bien ! on lui laissera la disposition des quatre quartiers du corps. La divinité du monde aura ses prémices : — La grande prêtresse de l'oppression aura douze flambeaux à distribuer à ses intimes confidents ou aux membres de sa famille. Douce reine d'Angleterre ! Depuis des siècles l'aristocratie suce les plaies de l'Irlande ; en retour, l'Irlande vous envoie la chair de ses plus nobles enfants. En signe d'alliance, faites part de cette aubaine royale, de ces épaves laissées sur vos rives, par la liberté et le droit naufragés, à vos frères et cousins de Russie, d'Autriche et de Naples. Ils en sont dignes. Ils sont sensibles au fumet de ces pièces de venaison que vous procurent les hauts magistrats, délégués par vous à l'apaisement de la grande ombre d'O'Connell. Metternich est chez vous, vous pouvez le régaler aussi, lui, qui organisait si bien, à la fin de son histoire, les massacres de la Gallicie. Ceux-là, satisfaits, il vous restera encore assez pour récompenser les lauriers de Wellington, les homélies du *Scorpion*, lord Stanley, le *Dupinade* de lord Brougham. En ce temps-là, à l'appel de lord Doherty, la miséricorde de Dieu descendra sur ces pauvres Irlandais ! — Mais de cette miséricorde, ni vous, ni vos sicaires à manchettes et à perruque n'aurez votre part.

Qu'on parle maintenant de Robespierre et de Marat, qui tuaient d'un coup de plume, sans se soucier du cadavre. Ils n'étaient que des apprentis, en comparaison des bouchers émérites de la nation anglaise ! Aussi sont-ils les seuls maudits, et nos hommes de modération réservent leurs horripilations pour des bourreaux trop abstraits et trop novices.

Mais on dit : C'est une formule. Ils ne seront pas exécutés. La reine leur fera grâce, et ils iront au loin mourir sur un rocher nu.

Je le veux bien. L'Angleterre, dont l'aristocratie compte ses quartiers par le vol et le billot, recule elle-même devant sa tradition. Elle juge du haut de son orgueil que le temps n'est pas favorable aux opérations de la mort. La potence a cessé de nos jours de coter la bourse, et c'est ce qui l'arrête. Mais, à la froideur, à la solennité qu'elle met à articuler les barbares formules du passé, n'est-il pas permis de juger qu'elle n'est encore arrivée qu'à la prudence de l'hyène ? Que si elle n'ose nourrir de son sang un peuple agonisant, c'est qu'elle craint de le voir revivre dans son martyre, de voir l'Europe, enfin soulevée, l'écraser sous le passé de l'Irlande !

Que Proudhon, que Lagrange, que Barbès même, l'apologiste hypocondriaque de Fieschi et d'Alibaud, sont benins à côté de ces nobles pairs, auxquels on ouvrirait tous les salons de France !

Mais hélas ! la richesse, l'éclat du nom, la splendeur du luxe, la politesse du langage, ont dans ce bas monde, tout chrétien qu'il prétende être, le privilège d'enlever les taches de sang ! Le sang ne choque que sur les haillons ! Beaucoup ont plus d'horreur pour Lacenaire que pour Prastin !

Il se rencontrera même des gens qui diront que ces lignes ont été écrites par un rouge. Qu'y faire ? On paraît quelquefois cruel en insultant la mort ! Dieu m'est témoin cependant que je suis révolutionnaire, en ce sens que je voudrais voir la nature toute seule décider de la minute où notre âme charge trop notre corps. Je suis chrétien !

qu'il n'y a plus d'artistes éminents, que les grandes écoles du passé dorment dans la poussière sans avoir trouvé d'héritiers. Croyez vous donc, cependant, que les hommes de ces temps fussent d'une autre trempe que nous, qu'ils eussent d'autres facultés, d'autres organes que les nôtres ? Eh, mille fois non ! ils avaient seulement de plus que nous un but, et comme conséquence de ce but, un enseignement ; car l'enseignement est toujours en raison du but poursuivi. Ils possédaient un enseignement un, puissant, fécond, parce qu'ils avaient des croyances une, puissantes, fécondes ; parce que bien loin de cultiver les appétits charnels des hommes, ils sollicitaient l'attrait moral, ils travaillaient en vue de l'intérêt commun, ils faisaient œuvre sociale. C'est que leur pensée artistique n'avait rien d'arbitraire dans son origine. Comme dit M. Buchez, nous ne connaissons que l'idée religieuse et sociale qui ait le pouvoir de saisir l'homme tout entier, esprit et chair, de le maîtriser jusque dans son égoïsme, de le suivre partout, en quelque lieu qu'il porte son corps ou sa pensée, de dominer jusqu'à son imagination. En effet, l'homme tient à la société par mille racines, par toutes les attaches au temps, morale, intérêts, amitiés, passions, famille, habitudes, souvenirs ou espérances ; et c'est par la religion qu'il comprend la société et l'humanité, le passé et l'avenir, la certitude, sa destinée, ses devoirs, le bien et le mal, et le monde tout entier qu'il a sous les yeux. C'est donc là seulement qu'on peut trouver l'idée qui touche toute la passion et toutes les sympathies, sans en manquer aucune, si faible qu'elle soit ; l'idée avec laquelle, sans se préoccuper d'une individualité quelconque, on est assuré de trouver, chez chacun, un point sensible pour le rattacher et le soumettre à l'impulsion commune.

Combien est petit le nombre d'artistes qui s'adressent sérieusement à cette source féconde d'inspiration ! On ne saurait le dire sans amertume. Il est aujourd'hui tel homme sans portée, qui mourra sans avoir produit le moindre bien, sans laisser un nom, ou ce qui est plus, une seule œuvre

Un journal légitimiste annonce que M. de Suleau, ancien préfet, ancien conseiller d'Etat, et l'un des quatre cents candidats auxquels les électeurs n'ont accordé aucune espèce d'attention lors des élections générales dans le département de la Seine, va être appelé à la préfecture du Rhône.

Association démocratique des Amis de la Constitution.

Nous donnons une adhésion pleine et entière au manifeste qu'on va lire. Il indique, suivant nous, la véritable ligne de conduite que doivent tenir les démocrates, et nous ne saurions trop engager tous les organes de ce parti à manifester comme nous publiquement leur sympathie par une solennelle adhésion au programme dont voici le texte :

« Chers concitoyens,

« Notre association, formée le lendemain même du jour où le pacte fondamental a été promulgué, s'est, vous le savez, proposé pour but le maintien et la défense de la Constitution républicaine.

« Dès son début, elle a dû se prononcer sur une question so ennelle, celle de la présidence : elle a dû faire connaître à ses concitoyens le choix que lui dictait sa conscience, et, bien que ce choix n'ait pas été celui de la majorité, elle n'a rien à regretter, rien à désavouer de ses paroles ni de ses actes. Elle n'en persévérera donc pas avec moins de conviction et de courage dans la route qu'elle s'est tracée, et dans tous les grands actes de la vie nationale, elle croira toujours accomplir un devoir en exprimant librement sa pensée sur les véritables intérêts de la République.

« Aujourd'hui que le suffrage universel a prononcé, quelle sera l'attitude des amis de la Constitution ?

« Pleins de respect pour la majorité, étrangers à tout esprit de parti, plaçant les principes bien au-dessus des hommes, mais incapables d'ingratitude envers le citoyen signalé deux fois par l'Assemblée nationale à la reconnaissance de la patrie, incapables d'oubli envers celui dont l'éloquence héroïque a sauvé le drapeau de la France, comme envers ceux qui ont avec lui fondé la République, nous donnerons, dans les limites légales, l'exemple de l'obéissance due au magistrat suprême chargé de faire exécuter les lois ; nous attendrons avec impartialité les actes du nouveau pouvoir, également prêts à accepter et à seconder le bien et à combattre légalement ce qui nous semblerait mal, mais surtout fermement résolus à défendre la Constitution et la représentation nationale, si elles venaient à être attaquées, de quel que part que vint l'attaque.

Ainsi, en face du nouveau pouvoir, réserve, attente, sans parti pris, sans préventions hostiles ; mais guerre énergique, irréconciliable aux factions rétrogrades qui se prépareraient à renverser ce pouvoir naissant qu'elles se vantaient hier d'avoir élevé, à ces factions qui voudraient faire de la présidence le marche-pied d'une restauration.

« Qu'on le sache bien ! Si les contre-révolutionnaires tentaient d'empêcher l'Assemblée nationale d'achever son œuvre constituante, ils trouveraient tous les républicains entre eux et les représentants du peuple.

« Rallions-nous donc tous autour du drapeau sacré de la Constitution. L'ordre républicain peut seul garantir à tous l'égalité des droits et assurer l'amélioration du sort de ceux qui souffrent, par l'application constante de la véritable fraternité.

« Vive la République démocratique, une et indivisible !
« Salut et fraternité.

« Les membres du bureau :

« Buchez, président ; Labéronne, Dauphin, Hamelin, Ph. Lebas, Lanquetin, Cerceuil, vice-présidents ; E. Desmarests, A. Buisson, Mondouit, Barbier, Bayard, Pompée, secrétaires ; Paillard, trésorier ; Choizet, trésorier-adjoint »

PARIS. 25 décembre 1848.

Correspondance particulière de LA LIBERTÉ.

Le programme du nouveau ministère n'était point encore arrêté définitivement ce matin. Un conseil était convoqué dans la journée, pour régler, assure-t-on, les points délicats de ce travail. Le plus délicat de tous est, sans contredit, l'amnistie. On persiste à dire que, sur cette question, le cabinet est beaucoup moins disposé à la clémence que le nouveau chef de l'Etat. Le ministère, si je suis bien informé, est on ne peut plus disposé à adoucir la rigueur des châtiements prononcés déjà par la justice ; il accepte franchement l'idée des propositions déjà faites par le cabinet précédent

après lui, et qui, sous l'influence de l'enseignement, eût, comme les artistes des écoles du moyen-âge, laissé des œuvres puissantes et fécondes. Et chose plus triste à dire, le plus grand nombre des artistes modernes qui se sont dévoués à la réalisation d'un but moral, dépourvus d'un enseignement qui commence à peine à se révéler, ne peuvent guère revendiquer pour eux que les éloges dus aux bonnes intentions. C'est que les individualités, même les plus puissantes, s'égarent sans la direction de l'enseignement ; c'est que si l'enseignement pouvait jamais être complètement anéanti, la société cesserait à l'instant même d'exister.

Et puis, il faut le dire, les institutions enseignantes seules ne suffisent pas : il faut, pour l'accomplissement des œuvres d'art, y joindre les ressources matérielles de la richesse. Or, les institutions qui en furent longtemps les dépositaires, sont appauvries aujourd'hui. Elles n'en ont acquies que plus de vie peut-être, mais l'art en a souffert une rude atteinte. Au moyen-âge, l'Eglise, directrice merveilleuse du mouvement social, fut la source inépuisable d'œuvres d'art, qu'elle féconda de son enseignement. Ce n'était pas elle qui eût oublié que le culte et l'art ne sont que des moyens de faire aimer le but social, comme la science un moyen de le faire connaître, la politique et l'industrie les moyens de le réaliser. Elle avait dit, par la voix d'un des conciles, que les peintures, les sculptures et les vitraux étaient les livres sacrés où lisaient les ignorants, les pauvres et les petits, et elle avait imposé à ses membres le devoir de travailler ainsi, suivant leurs ressources, à l'édification de ces pauvres et de ces petits.

Aujourd'hui que la société, parvenue à l'âge viril, s'est appropriée à elle-même sa direction matérielle, et que l'Eglise, dépourvue de richesses, ne possède que le levier puissant de l'enseignement de la parole, quelle est l'institution qui pourra donner aux artistes les conditions matérielles de la réalisation ? — Une seule, l'Association, — l'association, dont l'application deviendra plus facile à mesure que le sentiment social se fera jour de plus en plus, à mesure que se réalise-

pour changer contre une transportation pour un temps en Algérie, à des conditions qui sont à peine un châtiement, la peine prononcée par l'Assemblée et appliquée administrativement contre le plus grand nombre des insurgés de juin. Mais il croit en même temps que si les soldats de l'insurrection peuvent être traités avec une certaine indulgence, l'intérêt de la société tout entière ne permet pas qu'on rende aux chefs la liberté et les moyens de menacer encore une fois le pays et sa Constitution.

Il y a, d'ailleurs, pour l'application actuelle des idées d'indulgence sur lesquelles chacun est d'accord, des impossibilités en quelque sorte matérielles. A moins d'un pardon et d'un oubli général dont le ministère ne paraît pas vouloir prendre la responsabilité, il faut de toute nécessité attendre le procès des affaires de mai et de juin.

— De graves désordres ont eu lieu, il y a quelques jours, à l'école militaire de Saint-Cyr. Les élèves de la 1^{re} division, se plaignant d'actes d'autorité trop sévères, se sont mutinés, ont forcé les prisons, et se sont barricadés dans leurs dortoirs. M. le général Rostolan, envoyé sur les lieux par le ministre de la guerre, n'a pas eu de peine à rétablir l'ordre. Il a commencé une enquête sur les faits.

— Nous allons probablement avoir pendant quelque temps une avalanche d'éphémérides relatives au nouveau président et à son oncle. Déjà deux organes napoléoniens nous en donnent ce matin deux échantillons pour une seule date. La *Liberté* rapporte un fait du 24 décembre 1815. La scène se passa entre Napoléon et M. de Las Cases : il s'agit d'un cheval donné à l'illustre prisonnier par son geôlier, et le journal, rapprochant ce fait de celui de la revue d'hier, et le cheval du prisonnier du cheval du nouveau président, invite ce dernier à imiter les élaus du cœur généreux de son oncle et à pardonner aux malheureux. L'*Evénement* rappelle que le jour de la revue correspond au 3 nivôse (24 décembre), date anniversaire de la machine infernale. Enfin, le même journal rend compte d'une anecdote dans laquelle M. Louis-Napoléon Bonaparte a serré la main d'un ouvrier maçon, qui lui rappelait sans doute le généreux ouvrier qui, à une autre époque, a facilité son invasion de la citadelle de Ham.

— La *Gazette de France* se frotte les mains ce matin, en rendant compte de la revue d'hier, où, dit-elle, le président de la République attirait tous les regards, sans que personne, ni le représentant lui-même, fit la moindre attention aux membres de l'Assemblée nationale, piétinant dans la crotte, et repoussés d'un bout de la place à l'autre par les gendarmes et les sergents de ville.

— A peine le président est-il installé et le ministère nommé, que les partis commencent déjà à se réunir pour scruter les intentions du nouveau Gouvernement. D'après quelques journaux, Louis-Napoléon voudrait proposer à l'Assemblée nationale d'accorder une amnistie pleine et entière ; mais il serait, sur ce point, en complet désaccord avec ses ministres.

M. Proudhon, dans son journal *le Peuple*, prétend qu'il y aurait dans le camp napoléonien deux fractions bien distinctes et presque antagonistes.

L'une, qui voudrait que M. Louis Bonaparte se contentât purement et simplement d'être président de la République et respectât la Constitution ; l'autre, qui prétendrait le pousser dans les voies extrêmes et nous doter d'une restauration impériale.

Cette droite du parti napoléonien, ajoute M. Proudhon, aurait l'intention de mettre une liste de proscription sous les yeux du prince et de faire figurer en tête les noms des socialistes les plus avancés. Il s'agirait, dit-il, de les déporter à la suite d'une petite émeute qu'il suffirait d'exciter.

— On annonce que plusieurs légions de la garde nationale se proposent de protester contre la décision ministérielle qui attribue à M. le général Changarnier le double commandement des gardes nationales de la Seine et des troupes qui font partie de la première division militaire.

— On assure qu'il n'y aura pas d'élection dans le département de la Seine, et que l'opinion du ministère est que la nomination du citoyen Louis Bonaparte à la présidence de la

ront les améliorations politiques et économiques, à mesure que l'enseignement reconquerra son unité, à mesure enfin que la société sortira de la période de transition et d'enfance qu'elle traverse douloureusement depuis Luther et la Renaissance.

ROQUAIROL.
(La suite à un prochain numéro.)

JEUDI, 28 décembre, nous commencerons la publication de la troisième partie des **Aventures romanesques de don Juan de Watteville**, sous le titre de :

LE PIRATE GENTILHOMME.

Salle du Collège.

Dimanche 31 décembre 1848, à midi précis, au bénéfice des colons lyonnais,

PREMIER GRAND CONCERT POLITIQUE

donné par la société philharmonique du Nord, avec le concours de 150 exécutants artistes et amateurs.

Prix du billet : 1 fr.

LA PRESSE commencera le 1^{er} janvier la publication des **Confidences**, par LAHARTINE. Ce qui n'empêchera pas la Presse de continuer la publication des **Mémoires d'Antoine Tombe**, par CHATEAUBRIAND, et de finir les **Mémoires d'un Médecin**, par ALEXANDRE DUMAS.

La Presse est le seul grand journal qui ne coûte que 36 fr. pour les départements.
Les Débats coûtent 60 fr.
Le Siècle coûte 44 fr.
C'est-à-dire 26 fr. et 8 fr. de plus que la Presse.
On s'abonne à Paris, rue Montmartre, 151.

République ne s'oppose pas à ce qu'il reste membre de l'Assemblée nationale.

— M. Recurt, ancien préfet de la Seine, va, dit-on, être nommé directeur-général des hôpitaux.

— Les nouveaux billets de banque de 100 francs commencent depuis quelques jours à circuler. Ils sont de même couleur et en tous points pareils aux billets de 500 francs, sauf qu'ils sont plus petits.

— Les économies que l'Assemblée nationale a introduites dans son budget rectifié de 1848, pour chacun des ministères, vient de donner lieu à un fait qui est certainement sans précédent dans les annales administratives. Certains fonctionnaires ont dû subir une diminution dans leurs appointements, à partir du quatrième trimestre de 1848. Mais comme ils avaient déjà touché leur traitement du mois d'octobre et de novembre, lorsque la décision a été prise, une circulaire vient de leur être envoyée pour les engager à rembourser au Trésor le surplus de traitement que leur a été payé.

— Bien que MM. Napoléon-Jérôme Bonaparte et M. Lucien Murat aient été nommés, il y a quelques jours, officiers supérieurs de l'état-major de la garde nationale, par M. le général Changarnier, M. Jérôme figurait hier en simple grenadier dans les rangs de la première légion, et M. Lucien Murat se trouvait au nombre des représentants en écharpe qui ont entouré le président à son arrivée sur la place de la Concorde au moment du défilé.

Un journal critique aujourd'hui le costume militaire pris hier par le président, à qui la Constitution interdit tout commandement militaire.

— M. Louis-Lucien Bonaparte, qui vient d'être nommé représentant en Corse, vient d'arriver à Paris. C'est le frère de M. Pierre Bonaparte, chef d'escadron de la légion étrangère, déjà représentant lui-même, et de M. Charles Bonaparte de Canino, l'un des principaux acteurs des derniers événements survenus à Rome.

— M. Adolphe de Belleyne, qu'on a dit à tort attaché comme chef au cabinet du nouveau ministre de la justice, est un des gendres de M. Seillière, le riche munitionnaire et beau-frère, par conséquent, de M. E. de Portalis et du prince de Berghes, dont l'aventure au Jockey-Club fit tant de bruit il y a quatre ou cinq ans.

— On a déjà marié plusieurs fois M. le général Cavaignac, qui en définitive est demeuré garçon. On dit encore, et très sérieusement cette fois, que l'ex-chef du pouvoir exécutif va épouser madame Baudon, veuve de l'ex-banquier de ce nom, dont le fils a été blessé en juin.

La famille Baudon, qui habite aujourd'hui Chalet-de-Chastellux, occupait l'hôtel Thörn, qu'elle a cédé à M. le général Cavaignac, après l'installation du pouvoir qui succéda à la commission exécutive.

Un journal conservateur par excellence affirme que, pendant toute la journée d'hier, la réunion de la rue Taitbout s'est tenue en permanence.

— M. Cabet s'est embarqué, mardi dernier, à Liverpool pour New-York. On craint que M. Cabet n'arrive trop tard pour empêcher la dispersion et la ruine complète de la colonie, qui se trouve en état de désorganisation absolue, s'il faut en croire les lettres de la nouvelle Orléans.

— Un journal du soir ra conte ainsi un incident de la revue d'hier. Louis Napoléon, apercevant le général Petit, sous-gouverneur des invalides, a été à sa rencontre, et lui a dit, en lui prenant les mains : « L'empereur vous a embrassé, lorsqu'il a passé sa dernière revue; je suis heureux de vous serrer la main, lorsque je passe ma première. »

— La *Réforme* assure que M. L. Bonaparte s'est rendu hier passible de l'application de l'article du code pénal qui punit toute usurpation des insignes d'un grade ou d'une fonction publique.

Le même journal qualifie de *princes du sang* MM. Jérôme Napoléon et Edouard Thayer.

— Le président de la République française vient de commander vingt-six équipages et de faire acheter une cinquantaine de chevaux pour le service de ses écuries.

— Le Gouvernement vient de communiquer officiellement aux représentants des diverses puissances, à Paris, le programme du ministère qui doit être communiqué demain à l'Assemblée. Le procédé, à notre sens, est quelque peu cavalier vis-à-vis de la Représentation nationale.

— M. David (d'Angers), représentant du peuple, l'auteur du fronton du Panthéon, vient de se mettre à la disposition de l'architecte de ce monument, pour faire gratuitement la restauration des figures qui ont été mutilées pendant les journées de juin. La grande statue de l'Immortalité, exposée dans le fond de l'édifice, et destinée à figurer sur la lanterne de la coupole du Panthéon, sera complètement restaurée par l'artiste Caillonette, qui avait aidé Cortot dans l'exécution de ce plâtre colossal. Des parties de la statue, brisées par les boulets, ont été conservées, et il sera facile de modeler sur elles les parties nouvelles à adapter au sujet.

— Le *Constitutionnel* défend aujourd'hui, avec un soin presque compromettant, MM. Thiers et Molé de la part qu'ils ont prise à l'organisation du nouveau cabinet, et surtout aux dispositions qui ont réglé les attributions militaires de M. Bugeaud et Changarnier.

« MM. Thiers et Molé, dit ce journal, ont pris, en effet, quelque part aux premiers pourparlers qui ont eu lieu pour la composition du cabinet. Ils ont donné des conseils; mais à l'instant où les principaux personnages du ministère sont entrés en scène et ont été mis en rapport entre eux, MM. Thiers et Molé se sont abstenus comme c'était la convenance. Les personnes responsables ont agi seules en dehors de toute influence, comme c'était leur droit. »

— Un journal assure qu'après la terminaison des arrangements assez difficiles qui ont placé le vainqueur d'Isly au grand poste militaire, mais en dehors du Gouvernement actif, M. le maréchal Bugeaud aurait traduit ses pensées qui l'assiégeaient en ce mot assez significatif : « Je suis content d'être mécontent. »

— On lit dans la *Liberté*, qu'on commence à appeler le *drapeau blanc* du bonapartisme : « On nous affirme que nous aurons pour mardi l'amnistie ou la retraite du ministère. Deux bonnes nouvelles dont la première suffira cependant à notre esprit de conciliation. Le monde n'a pas été fait en un jour. »

— A part l'incident du cerf-volant-aigle qu'un ami malade ou un plaisant mal inspiré a jeté en épisode dans la revue d'hier, cette solennité a été calme et digne. Elle n'a provoqué d'enthousiasme d'aucune sorte; et il ne pouvait guère en être autrement. Quelle manifestation un peu significative eût pu avoir lieu en effet, en face d'un pouvoir qui n'a pu encore inspirer que de la confiance et de l'espoir. Une explosion de cris quelconque n'eût pu être qu'une récrimination sans dignité contre le passé, ou une provocation des actes condamnés par les conditions mêmes dans lesquelles le nouveau pouvoir a pris naissance.

Il nous est donc impossible de ne pas protester contre les récits de certains journaux qui ont vu hier dans l'attitude de la population, ce qui n'y était pas, ce qui n'y pouvait pas être, notamment contre cette phrase ridicule du *Moniteur*, qui assure qu'au moment de rentrer à l'Elysée, le président a vu se « précipiter à flots pressés sur son passage, avec des « transports dont depuis long-temps on n'avait pas eu « d'exemple. »

— On lit dans le journal le *Peuple* ces lignes adressées au nouveau président :

« Nous ne vous demandons, avec la liberté de discuter, « que la liberté de nous associer; c'est-à-dire l'observation « loyale de deux articles de cette charte que vous venez de « jurer. Liberté de discussion ! Liberté d'association ! Rien « que cela, et avant quatre ans, président sans présidence, « vous viendrez nous dire ce que vous êtes devenu ! »

« P.-J. PROUDHON. »

— Le navire le *New-York*, arrivé du Havre à New York, y a été mis en quarantaine, des cas de choléra s'étant, dit-on, manifestés à bord pendant la traversée. Le capitaine Trotter, du navire anglais le *Blakely*, arrivé de Cardiff à New-York, rapporte que le 18 novembre, à 5 heures de l'après-midi, il a aperçu un navire en feu, duquel il s'est approché, et qu'il a reconnu pour un grand bateau à vapeur, brûlé jusqu'à la flottaison.

— Suivant certains journaux il serait question d'envoyer à Londres en ambassade, soit M. Jérôme Bonaparte, l'ex-roi de Westphalie, soit son fils, M. Jérôme Napoléon. Nous croyons que cette dernière version est la vraie.

— Les correspondances de Rome nous annoncent la publication prochaine de plusieurs pièces fort intéressantes relatives aux circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le départ de Rome du souverain pontife.

Nous reproduirons ces pièces et quelques autres documents qui nous sont parvenus.

— L'*Estafette* annonce ce soir que la France, l'Autriche et Naples se sont mises d'accord pour rendre au pape son pouvoir temporel.

Les trois puissances enverraient alternativement des troupes qui tiendraient garnison à Rome. Ce serait d'abord la France qui serait chargée de la première expédition; les deux autres puissances relèveraient successivement les forces françaises envoyées dans les Etats romains.

— On lit dans la *Patrie* :

On nous annonce que le gouvernement a reçu aujourd'hui, par dépêche télégraphique, la nouvelle que Presbourg, cerné par les troupes impériales, s'était rendu.

EXTERIEUR.

Allemagne. — Le parlement de Francfort n'a pas encore pris de parti dans les affaires d'Autriche. La commission, chargée d'examiner le programme présenté par le nouveau ministre, M. de Gagern, a ajourné toute décision jusqu'au retour de M. de Schmerling, envoyé à Vienne, pour s'enquérir des véritables dispositions du gouvernement autrichien. On voit que l'Assemblée nationale hésite avant de rompre définitivement avec l'Autriche, et qu'elle comprend bien que l'inauguration de l'unité allemande serait bien mal faite sans le concours de tous les éléments allemands. De son côté la Prusse hésite à prendre la direction de l'Allemagne sans le consentement de tous les gouvernements; c'est donc une difficulté très-grande pour ne pas dire infranchissable.

Russie. — Les troupes russes continuent leur mouvement vers l'Allemagne.

L'avant-garde du corps d'armée, venue de la Lithuanie, pour remplacer celui qui s'est dirigé vers le sud de la Pologne, est arrivé à Plock et à Kolo. Ce corps d'armée, fort de 25,000 hommes, porte à 200,000 le nombre des troupes russes concentrées sur la frontière méridionale du royaume de Pologne.

Italie. — Plusieurs journaux italiens donnent une nouvelle à laquelle nous voudrions pouvoir croire. On lit dans le *Moniteur toscan* du 14 décembre :

Comme nous l'annoncions hier, le pontife aurait déclaré à M. de Corcelles, envoyé extraordinaire français, que son séjour à Gaète n'était que momentané, afin de montrer que l'hospitalité offerte ne lui était pas désagréable. Si nous devons en croire un correspondant digne de foi, il aurait à cette heure quitté les rivages d'Italie et serait en route pour

la France. Il est probable qu'il ira à Marseille ou dans le Midi, contrée où l'on éprouve pour lui un grand enthousiasme.

L'*Alba* du même jour dit que le pape attendait, pour faire ce voyage, de connaître le résultat des votes sur l'élection du président de la République française.

Enfin le *Contemporain* annonce que le bruit court que le pape va quitter Gaète pour se rendre à Marseille.

Le 12 décembre, le Saint-Père était toujours à Gaète et sa santé était excellente. Il a été tenu la veille un Consistoire où ont été préconisés plusieurs évêques de diverses nations. Trois églises de France y ont été proposées : l'église métropolitaine d'Avignon, et les églises épiscopales de Troyes et de Digne. Il paraît que les informations de monsieur Jaquet pour l'évêché de Nantes n'étaient pas parvenues à temps.

Variétés.

ETUDES SOCIALISTES.

DE L'ASSOCIATION OUVRIÈRE

Suivant le mode proposé par l'*EUROPEEN*, l'*ATELIER* et la *REVUE NATIONALE*.

(3^e Article.)

Nos lecteurs excuseront le retard apporté à notre travail.

Les luttes incessantes de la politique active ont tellement absorbé l'attention générale depuis quelque temps, qu'il eût été difficile de s'arrêter à de pacifiques recherches d'amélioration sociale.

Aujourd'hui nous reprenons, pour ne plus la quitter, la suite de notre étude.

Circulation des produits. — Nous avons dit qu'en retour des exigences d'aptitude et de capacité, l'Etat, dans la limite de ses moyens, doit à chaque travailleur le crédit ou le prêt à un taux peu élevé.

La situation financière léguée à la France républicaine ne peut permettre, de longtemps peut-être, une organisation un peu large du crédit agricole et industriel. Que les impatients de toute sorte, que ceux qui croient que les améliorations s'accomplissent, comme les révolutions, en un jour, le comprennent.

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de discuter quelle nature d'impôts, quelles réductions dans les dépenses, peuvent rétablir l'équilibre financier. L'Assemblée actuelle, peu sympathique aux mesures propres à déterminer une révolution dans l'impôt, a repoussé le principe de l'impôt progressif. Puisse-t-elle, par d'autres voies, régénérer la situation de nos finances !

Disons seulement ici que les mesures que nous avons indiquées précédemment, en proportionnant la production à la consommation, et en assurant par conséquent l'échange à un taux à peu près fixe, offriraient nécessairement une garantie plus forte au crédit, et feraient naturellement baisser le taux de l'intérêt. Car qu'est-ce qui ignore que le taux de la rente est en raison directe des chances que court le capital prêté ? — Plus donc les produits acquerront une valeur à peu près fixe, comme l'or et l'argent, plus la diminution du taux de la rente permettra l'extension du crédit.

Mais si l'Etat doit, par l'institution de *banques de prêt à un taux peu élevé*, favoriser l'établissement du travailleur, à plus forte raison doit-il favoriser l'établissement des associations ouvrières ; — car, ainsi que nous le verrons plus tard, elles offrent plus de garanties de stabilité, en même temps qu'elles assurent l'indépendance des individus qui les composent.

On comprend que, par le crédit, l'Etat possède encore un nouvel instrument pour favoriser, suivant qu'il en est besoin, telle ou telle branche de la production. C'est ainsi que les banques spécialement agricoles sont aujourd'hui l'institution que réclame, avec le plus d'instance, la situation du pays.

Nous arrivons ici à la deuxième partie des réformes que propose l'école de M. Buchez : la fixation de la valeur d'échange des objets répondants à des besoins réels; tel est du moins le sens que nous avons attribué aux paroles de M. Ott. que nous avons citées précédemment.

Cette réforme paraîtrait consister dans l'extension aux objets utiles en général, de la mesure qui détermine actuellement le prix du pain.

Nous ne rechercherons pas ici les inconvénients ou les avantages de cette mesure, qui nous semble peu nécessaire, du moment que, par le rapport de la production à la consommation, la valeur d'échange est à peu près stable.

En tous cas cette mesure ne modifierait en rien le résultat de celles que nous avons exposées précédemment, ce résultat serait la cessation d'une concurrence ruineuse et anarchique.

Si aux moyens indiqués on ajoute encore une pénalité rigoureuse contre tout producteur qui baisserait momentanément le taux de ses produits, dans le but unique de ruiner un concurrent (ce qui se voit fréquemment de nos jours), nous croyons que la production et la circulation deviendront naturellement réglées, tout en restant libres, et n'offriront aucune des conditions désastreuses, qui ont rendu la situation actuelle presque aussi intolérable pour le chef d'industrie que pour le salarié.

Recapitulation des produits. — Nous touchons ici à la plus brûlante des questions de l'ordre économique.

Les produits se répartissent actuellement entre quatre catégories — à l'Etat par l'impôt, au propriétaire ou capitaliste par la rente ou le fermage, à l'entrepreneur par le profit, au travail par le salaire.

Souvent aussi le capital participe aux bénéfices de l'entreprise. Dans ce cas, le profit peut être considéré comme une

prime d'assurances contre les chances de perte encourues par le capital.

Evidemment, dans ce partage, le travail est le plus mal rétribué de tous les agents de la production.

Le travailleur qui féconde le capital de ses sueurs ne reçoit, en échange de ses efforts, qu'un mince salaire, à peine suffisant pour le faire vivre : les profits reviennent tout entiers au possesseur, habituellement oisif, du capital.

CLAIR T.

(La fin au prochain numéro.)

NOUVELLES LOCALES.

— Le public est prévenu que l'administration municipale a ouvert deux chauffoirs publics : l'un au rez-de-chaussée de la maison dite des Tournelles, place St-Nizier ; l'autre dans la salle située au-dessous du grand dôme de l'Hôtel-Dieu, et s'ouvrant sur le quai du Rhône.

THÉÂTRES. — Décidément, le principe de l'association porte bonheur aux artistes de nos deux théâtres. Depuis qu'ils ont renoncé au système fatal de l'exploitation d'une troupe par un homme décoré du titre de directeur, tout leur réussit. Les pièces bien choisies attirent la foule, et les chanteurs nouveaux se sont conciliés, dès leurs premiers pas, la faveur du public.

Nous ne répéterons pas que la vogue des *Sept Péchés Capitaux* succède à celle de la *Closerie*, et le seul vœu que nous formions en ce moment, c'est de voir *Catiline* qu'on nous promet clore enfin au Grand-Théâtre, par un grand et lucratif succès, la série d'échecs qui a signalé sur cette scène l'apparition du *Club des Femmes* et de la *Tutrice*.

Quant à l'opéra, malgré la chute de divers artistes qu'on nous promet de remplacer, il est redevenu, sous l'intelligente direction de l'association, ce que nous l'avions vu, dans ses plus beaux jours.

Duprat, Bonnamy et Belval sont certes des artistes hors ligne dont le nom inscrit sur l'affiche est toujours certain d'attirer un public nombreux et sympathique. Quant à M^{me} Beaucé, qu'ajouterions-nous à ce que nous en avons dit l'autre jour? C'est toujours la cantatrice passionnée et dramatique qui s'est réveillée à nous dans le rôle de Léonor.

Hier soir, Odette a consolé la démence de Charles VI avec une voix, du cœur, des larmes et de charmantes coquetteries, qui ont à plusieurs reprises soulevé dans la salle des tempêtes de bravos. A vendredi les *Martyrs* et à bientôt la *Jérusalem* de Verdi, en attendant la reprise impatientement désirée des *Huguenots*.

Lyon, le 26 décembre 1848.

Le président de la chambre de commerce de Lyon

A Monsieur le rédacteur de LA LIBERTÉ,

Monsieur le rédacteur,

La chambre de commerce avait écrit à M. le directeur des

douanes de Nantua, pour le prier de vouloir bien donner des ordres afin que, par exception aux règlements et à l'usage, les bureaux de sa direction qui sont aptes à constater la sortie des marchandises de prime, soient ouverts et fonctionnent toute la journée du 31 décembre, présent mois. M. le directeur a accueilli cette demande avec beaucoup d'empressement et d'obligeance. Sa réponse porte : « Que les bureaux en question, c'est-à-dire ceux de Bellegarde, St-Blaise et les Rousses, resteront ouverts le 31, comme les jours non fériés, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures du soir jusqu'à six heures. »

Toutefois, M. le directeur ajoute : « Qu'attendu qu'il est de principe rigoureux que l'exportation définitive détermine seule l'application de la prime, et que les escortes jusqu'à la frontière ne peuvent s'effectuer que de jour ; » il engage les maisons de commerce qui auront à profiter de la facilité qu'il veut bien leur donner, à faire toute la diligence possible, afin d'éviter les obstacles qu'il regretterait vivement qu'on fût obligé d'apporter à leurs expéditions.

Enfin, M. le directeur annonce qu'ayant jugé à propos de consulter son administration sur la question de savoir si des tissus de soie que l'on exporterait, sous bénéfice de prime, pourraient être réimportés à destination de l'entrepôt de Lyon, pour de là être réexportés à l'étranger, sous les conditions générales du transit ; il a été donné à cette question une solution complètement affirmative, en vertu du principe que les marchandises françaises perdent, en passant à l'étranger, leur caractère de nationalité, et que la douane ne peut leur refuser ni l'entrepôt ni le transit, en tant qu'elles sont de l'espèce de marchandises légalement admissibles à l'un ou l'autre de ces régimes.

En égard, Monsieur le rédacteur, à la brièveté du délai qui reste au commerce pour se mettre en mesure de profiter de ces dispositions, il est bien à désirer qu'il vous soit possible de les faire entrer dans le numéro de votre journal qui doit paraître ce soir.

Agréez, M. le rédacteur, mes salutations distinguées.

Le secrétaire, membre de la chambre de commerce, président en l'absence, H. JAMES.

Conseil général du Rhône.

RÉSUMÉ DES SÉANCES (suite).

A défaut d'exécution des tâches ou journées, en tout ou en partie dans le délai fixé le montant de la cote du contribuable redevient de plein droit exigible en argent dans la même proportion.

Art. 5.

Si le conseil municipal mis en demeure n'a pas voté dans la session désignée à cet effet, les centimes nécessaires et indiqués la partie acquittable en travail, et la partie acquittable en argent ; ou si la commune n'a pas fait emploi des ressources dans les délais prescrits, le préfet pourra d'office soit imposer la commune jusqu'à concurrence de quinze centimes, soit faire exécuter les travaux.

Chaque année, le préfet communiquera au conseil-général l'état des impositions établies d'office en vertu du présent article et prendra son avis à cet égard.

La séance est levée, et la prochaine fixée au 4 décembre présent mois, à midi.

Et ont les membres présents signé après lecture faite. Un secours de 1,030 fr. est inscrit au budget de l'exercice de 1849, deuxième section, sous-chapitre 9, dépenses facultatives, à titres de secours à l'établissement des jeunes filles incurables d'Ainay.

Une somme de 78,000 fr. sera portée à la première section au budget départemental de 1849, sous-chapitre 41, pour le service des aliénés indigents ;

Maintient, pour 1849, la fixation du concours des communes, pour l'indemnité à leur charge comme suit :

1^{re} classe.

Communes ayant plus de 100,000 fr. de revenus ordinaires.	Pour les aliénés placés d'office.	Pour les aliénés non dangereux.
33/100	50/100	

2^e classe.

Communes ayant plus de 50,000 fr. de revenus ordinaires.	25/100	33/100
--	--------	--------

3^e classe.

Communes ayant plus de 20,000 fr. de revenus ordinaires,	20/100	25/100
--	--------	--------

4^e classe.

Communes ayant plus de 5,000 fr. de revenus ordinaires,	17/100	20/100
---	--------	--------

5^e classe.

Communes ayant plus de 1,000 fr. de revenus ordinaires,	10/100	17/100
---	--------	--------

6^e classe.

Communes ayant moins de 1,000 fr. de revenus ordinaires,	5/100	10/100
--	-------	--------

Une somme de 1,230 francs sera inscrite au budget de 1849, sous-chapitre 19, art. 20, pour le traitement d'un professeur d'horticulture pratique, dont le cours a lieu à la pépinière du département, à Ecully.

MUSIQUE. — Les *Ruines de St-Dunstan*, la *Croix de Bern* et *Fleur des Pois*, trois quadrilles nouveaux, de Henri BOHLMAN-SAUZEAU, sont de ravissantes compositions destinées aux plus éclatants succès de salon et à une vogue poulpaire. Ces contredanses doivent avoir la célébrité de *Charles-Martel*, des *Sept Montagnes*, d'*Isabelle de Castille*, et prèlent brillamment au magnifique Album que l'éditeur Grus vient de mettre en vente.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la *PATE DE GEORGÉ*, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de POITRINE, les RHUMES et les ENROUEMENTS. — Elle se vend moitié moins que les autres, dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16 ; Vernet, place des Terreaux, n° 15, et à la pharmacie, place des Célestins ; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, rue de Foy, n° 4 ; Chalon-sur-Saône, POURCHER, Grande-Rue ; Mâcon, MOSSEL, pharmacien, et Genève (Suisse) ROUZIER.

M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa *Pâte pectorale*.

Spectacles du 27 décembre 1848.

Grand-Théâtre. — Relâche.

Théâtre des Célestins. — Les *Sept Péchés capitaux*.

CONDITION DES SOIES. — Mardi 26 déc. 1848. — Nombre de ballois entrés à la Condition, 43. — Ouvrées, 33. — Grèges, 10. — Dernier numéro, 2,182.

Directeur-Gérant, JACQUOTTE.

Les Insertions et les Avis se reçoivent à Lyon, rue Centrale (angle de la rue Grenette).

INSERTIONS ET AVIS.

Le prix des Insertions et des Avis est fixé à 15 c. par ligne, qui se paie, comme d'usage, à l'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^{re} TERME, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n° 16.

Par jugement rendu par le tribunal de commerce de Lyon, le vingt-deux décembre mil huit cent quarante-huit, enregistré, il a été donné acte de la lecture d'un acte sous seing-privé, en date du vingt-un décembre courant, enregistré, intervenu entre le sieur Luc-Antoine CHARLES, négociant, demeurant à Lyon, quai de la Révolution, 21, et le sieur Charles-Louis LATASTE, négociant, demeurant à Lyon, rue de la Préfecture, 6, portant que la société en nom collectif, existant entre les parties sus-nommées, pour le commerce des articles de St-Quentin, Tarrare, etc., sous la raison sociale de L.-A. CHARLES et LATASTE, dont le siège est à Lyon, quai de Retz, 44, est dissoute d'un commun accord à partir du trente-un décembre mil huit cent quarante-huit, et que la liquidation de ladite société est déléguée au sieur Charles-Louis LATASTE et au sieur Louis LATASTE, son frère, connus sous la raison sociale : LATASTE frères.

Pour extrait :

Lyon, le 25 décembre 1848.

Signé TERME.

Etude de M^{re} MESTRE, avoué à Lyon, quai de la Révolution, 34.

Adjudication en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Rouane, le samedi six janvier 1849, à midi.

D'UNE

BELLE MAISON

DE CONSTRUCTION RÉCENTE, avec Cour close de murs, Hangar et Puits à eau claire,

Située à la Croix-Rousse, rue du Sentier, 1, laquelle appartient aux mariés GUIGUE et JANIN, GARON et MONTMESSIN.

Cette maison, qui est percée de huit ouvertures à chaque étage sur la façade principale, au midi, et de sept ouvertures à chaque étage sur sa façade au nord, se compose de caves, rez-de-chaussée, quatre étages et greniers au-dessus.

Elle est construite en maçonnerie et desservie par un escalier en pierres, jusqu'à y compris le quatrième étage, et en bois au-dessus.

L'adjudication sera tranchée au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, et pardessus, outre les charges, la mise à prix de vingt mille francs, ci, 20,000 fr.

Elle est susceptible d'un revenu brut de 5,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^{re} MESTRE, avoué, quai de la Révolution, ci-devant St-Antoine, 34 ; et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

ANNONCES DIVERSES.

AVIS.

Les assurés de la Compagnie LA SÉCURITÉ sont prévenus que par délibération prise en assemblée générale de ses actionnaires, le 28 novembre dernier, la dissolution de cette compagnie a été prononcée, et qu'elle a réuni ses affaires à celles de la Compagnie LA FRANCE, qui a réassuré tous ses risques en cours et en recevra les primes.

Les assurés de la SÉCURITÉ auront donc à s'adresser à la Compagnie LA FRANCE, seule, pour tout ce qui aura rapport à leurs assurances.

Les ex-agents généraux de la SÉCURITÉ, DELESSE et DARNAUD.

PHARMACIE DE PH. QUET,

à Lyon,

Rue de la Préfecture, n. 5.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, syphilis. Dépôt des Capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font des exercices.

Une Jeune Dame demande à tenir un comptoir et ne demande pas de rétribution.

MAISON SALVATY ET C^{ie},

DE MARSEILLE.

Cette maison se recommande à tous les fabricants de Lyon expédiant les colis de passage pour l'Italie et l'Espagne.

Elle se recommande également aux fabricants et aux maisons qui expédient pour vendre sur place des marchandises en consignment, soit peaux, soit soieries, soit tissus et toute autre marchandise.

Voici quels sont ses prix :

Pour les passages : 5 francs de commission par colis ; tous les avantages sur les transport et nolissement sont à bénéfice de la maison qui expédie ou de celle qui reçoit.

Pour les marchandises en consignment pour vendre, il n'est pris que la commission

et le magasinage.

La commission et le magasinage sont fixés comme suit :

Pour les soieries et tissus en laine, 4 % de commission, et 0,50 % de magasinage par mois.

Pour les veaux et peaux en général, et pour toutes autres marchandises, 2 % de commission, et 1 % de magasinage par mois.

L'intérêt sur les sommes qu'on peut avancer sur les marchandises en consignment, est fixé à 6 % par an ; et cet intérêt peut être réduit selon la quantité d'affaires.

ELIXIR TONI-PURGATIF

DE RHUBARBE COMPOSÉ,

Contre les glaires, la bile, et en général toutes les maladies occasionnées par les humeurs : pituite, asthme, constipation, aigreurs, perte d'appétit, digestions pénibles, pertes blanches, affections gouteuses et rhumatismales, scrofules ; il purifie le sang, rétablit les forces et donne de la vigueur ; il convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

PRIX 3 FRANCS LE FLACON.

Chez M. CAMUSET, pharmacien, à Lyon, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc.

Une Jeune Dame désirerait un emploi de dame de compagnie ; elle donnerait tous les renseignements désirables. S'adresser au bureau du journal.

SIROP ET PATE PECTORALE

D'ESCARGOTS

Préparés au sucre candi.

Chez MALIGNON, pharmacien, grande rue Mercière, 11, à Lyon.

constipation détruite complétement ainsi que les glaires et les vents, par les bons rafraichissants de DUVIGNEAU, sans l'aide de lavements ni d'aucune espèce de médicaments. A Paris, rue Richelieu, 66. — Dépôt à Lyon, chez M. VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

SPECIALITÉS DE SIROPS COMPOSÉS.

Pharmacie du Nègre, rue Dubois, n° 3.

F. ABBAT,

PHARMACIEN.

Sirop de salsepareille concentré.

— de Larrey, avec et sans addition.

— dépuratif anti-dartreux.

— d'escargots et pâte.

— anti-scrofuleux.

Se vendent par bouteilles, 1/2 et 1/4.

Injection anti-gonorrhéique, 5 f. le flacon.

Lyon, imp. de MUGNIN-RUSAND, rue Centrale